



**GREThA**

Groupe de Recherche en  
Économie Théorique et Appliquée

---

## **Solidarités à l'égard des ménages défavorisés à Madagascar.**

### **Le cas des ménages dirigés par des femmes**

***Jossie Randriamiandrisoa***

*FREE, Fonds pour la recherche en éthique économique, Le Mans*

*randriajossie@yahoo.fr*

***Jérôme Ballet***

*GREThA, CNRS, UMR 5113, Université de Bordeaux*

*Jerome.ballet@u-bordeaux.fr*

***Cahiers du GREThA***

***n° 2019-08***

***Mai***

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université de Bordeaux

Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE

Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - [www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

**Solidarités à l'égard des ménages défavorisés à Madagascar.  
Le cas des ménages dirigés par des femmes**

**Résumé**

*Les solidarités privées prennent diverses formes à Madagascar, les transferts entre ménages en constituent une des plus courantes. Nous analysons le système de transferts en prenant en considération le genre du chef de ménage. Nous analysons les relations entre transferts privés et transferts publics. Nous utilisons pour cela des données de l'observatoire rural de Manakara situé dans le Sud-Est de Madagascar. Nos résultats laissent entrevoir des différences au niveau du versement et de la réception de transferts, selon le genre du chef de ménage. La compréhension de tels mécanismes s'avère essentiel pour la mise en place des politiques publiques ciblées.*

**Mots-clés:** solidarité, transferts, ciblage, ménages dirigés par des femmes, Madagascar

**Solidarities towards disadvantaged households. The case of households  
headed by women**

**Abstract**

*Private solidarities take various forms in Madagascar. Transfers between households are among of the most common. We analyze the transfer system, taking into account the gender of the head of household. We analyze the relationship between private transfers and public transfers. We use data from the Rural Observatory of Manakara located in Southeastern Madagascar. Our results show clear differences in the payment and receipt of transfers, by gender of the head of the household. Understanding such mechanisms is therefore essential for the development of targeted public policies.*

**Keywords:** solidarity, transfers, targeted public policies, households headed by women, Madagascar

**JEL:** I38, J16, R28

**Reference to this paper:** RANDRIAMIANDRISOA Jossie, BALLET Jérôme (2019) Solidarités à l'égard des ménages défavorisés à Madagascar. Le cas des ménages dirigés par des femmes, *Cahiers du GREThA*, n°2019-08.

<http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2019-08.html>.

Se venir en aide mutuellement constitue un moyen essentiel de gestion des risques des familles pauvres dans les pays en développement. Cette entraide mutuelle peut prendre différentes formes : l'entraide dans les champs, le prêt de terres, l'octroi de crédits, les transferts monétaires et/ou en nature, etc. Gondard-Delcroix et Rousseau (2004) ont ainsi souligné dans le cas de Madagascar que les transferts constituaient un moyen ex post de gestion des risques comparé à la diversification des activités comme stratégie ex ante.

Il est cependant intéressant de s'interroger sur les logiques qui animent les différents systèmes d'entraide entre ménages, et notamment si la prise en charge ou le soutien des ménages défavorisés figurent parmi celles-ci. Il serait alors possible de parler de solidarités villageoises. Dans cet article, nous analyserons les mécanismes d'entraide dont peut bénéficier un groupe spécifique bien souvent considéré comme faisant partie des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables : les ménages dirigés par des femmes.

Depuis les années 1970-80, un intérêt croissant a été porté sur les ménages dirigés par des femmes dont le nombre est en augmentation autant dans les pays développés que dans les pays en développement (Bisilliat 1996 ; BRIDGE 2001 ; Budowski et al 2002 ; Chant 2003 ; Marcoux 1997 ; Moghadam 1997 ; Pilon et al 1997). A Madagascar, les ménages dirigés par des femmes représentent 22% des ménages selon les Enquêtes Démographiques et de Santé 2008-2009 (INSTAT et ICF Macro, 2010). Cette proportion n'a pas tellement changé sur les deux dernières décennies (1990-2010) d'après les résultats des précédentes EDS<sup>1</sup>. Des différences régionales dans l'incidence de ces ménages dirigés par des femmes peuvent toutefois être observées avec les régions du Nord et de l'Extrême Sud qui enregistrent les plus forts pourcentages (environ 30%) et les régions situées autour de la capitale au centre qui présentent les pourcentages les moins élevés (moins de 20%). La diversité géographique et culturelle qui caractérise Madagascar laisse également penser à des différences régionales dans les situations auxquelles sont confrontés ces ménages dirigés par des femmes.

Sur la base des données issues de l'observatoire rural de Manakara, au sud-est de Madagascar, nous analysons les solidarités entre ménages et nous nous interrogeons sur la logique de solidarité qui prévaut, en particulier son articulation avec les solidarités publiques. Cependant, nous nous limiterons aux solidarités qui s'expriment sous forme de transferts monétaires ou en nature, tout en prenant soin de les replacer dans le contexte plus général de l'ensemble des mécanismes de solidarité.

Dans une première section, nous situons notre étude par rapport à la littérature sur l'entraide à Madagascar. Dans une seconde section, nous présentons la source des données utilisées. Dans une troisième section, nous présentons les résultats sur les transferts privés et les transferts publics. Dans une quatrième section, nous nous interrogeons sur la logique de ces transferts. Dans une cinquième section, nous concluons et discutons des implications de politique économique, plus particulièrement de politique d'aide aux ménages dirigés par des femmes.

---

<sup>1</sup> Il y a eu quatre phases pour les EDS à Madagascar : 1992, 1997, 2003-2004 et 2008-2009.

## 1. Analyser les transferts

Analyser l'entraide villageoise nécessite de procéder à un ancrage de cette entraide en la positionnant dans le système de relations sociales qui participent de la structure sociale, au sens donné à cette notion par Radcliffe-Brown (1972), c'est-à-dire un système de relations relativement stable entre les individus reposant sur des normes et valeurs. Nous commençons par décrire de manière générale la structure sociale à Madagascar, puis nous mettons en évidence les mécanismes d'entraide en relation avec le genre.

### 1.1. Structure sociale et entraide à Madagascar

A Madagascar, la structure sociale est fortement empreinte du *fihavanana*, c'est-à-dire d'un esprit de solidarité. Condominas (1961) avait bien décrit cet esprit de solidarité, soulignant l'imbrication entre le social et l'économique, montrant ainsi toute la subtilité d'une règle forgeant la cohésion sociale qui repose à la fois sur les obligations morales sans lesquelles la confiance ne saurait exister et le caractère utilitariste où la réciprocité est fortement marquée par un équilibre donnant-donnant. S'il est à l'origine un lien entre des personnes de même lignée, par extension il est devenu une relation de solidarité concrétisée dans un patrimoine commun (territoire, ancêtres, ressources, etc.) (Aubert, 1999). Nous ne reprendrons pas ici une présentation détaillée du rôle du *fihavanana*, fort bien réalisée par Sandron (2008). Nous ne soulignons que quelques aspects essentiels pour l'analyse de l'entraide.

Le *fihavanana* concerne aussi bien l'entraide communautaire pour la production agricole, à travers « l'échange de bras », que les participations croisées aux différentes cérémonies et événements du village, les travaux d'intérêt collectif ou communautaire, et les transferts privés au sein de la communauté. Cet esprit de solidarité joue un rôle essentiel en période de crise (Blanc-Pamard, 1998), en assurant la survie des populations et constitue un moyen essentiel de gestion collective des risques (Sandron, 2007a).

Cependant, cet esprit de solidarité est traversé par des tensions particulièrement liées à la paupérisation des populations. Sandron (2007b), dans une étude sur le village d'Ampitatafika, relève ainsi que les mécanismes de solidarité, à travers l'entraide agricole, tendent à se réaliser au sein de groupes de plus en plus restreints, de plus en plus limités au groupe familial, et ce non pas sous l'influence des techniques agricoles qui auraient évolué, mais sous la pression de la pauvreté. Autrement dit, il devient de plus en plus difficile pour les populations de participer à l'entraide communautaire en raison de la pauvreté qu'elles subissent, ce qui les conduit à réduire leur réseau d'entraide autour du noyau familial. Leur capital social (Bourdieu, 1980, Coleman, 1990) s'amenuise avec la baisse de leur investissement dans les relations sociales.

Comme le souligne Sandron (2007a, b), les populations se trouvent alors dans un paradoxe dans la mesure où l'entraide constitue un filet de sécurité essentiel pour elles, mais en même temps elles voient ce filet de solidarité s'amenuiser au fur et à mesure qu'elles réduisent leur participation à l'entretien des réseaux d'entraide, en raison de la pauvreté qui les touche.

Cette situation peut conduire à une extrême prudence sur l'adoption d'innovations sociales et économiques (Gannon et Sandron, 2006, Rakotovazaha, 2007). Comme le souligne Sandron (2007a), dans un contexte de pauvreté prolongée, les ménages tentent de

maintenir cette solidarité tout en cherchant à s'autonomiser des contraintes économiques qui lui donnent sens.

Plus spécifiquement, concernant les transferts privés, Sandron (2007a) relève que, face au contexte de pauvreté, dans le cas d'étude du village d'Ampitatafika, les ménages les plus pauvres ont plutôt tendance à adopter une distanciation vis-à-vis des réseaux sociaux, du fait de leur incapacité à assumer les coûts d'entretien des réseaux, alors même qu'il s'agit de leur dernier filet de sécurité. Razafindratsima (2005) soulignait déjà ce fait dans l'agglomération d'Antananarivo. Dans le même registre, Parizot et Wachsberger (2005) ont, dans le cas de la ville d'Antananarivo, montré la relation étroite entre les transferts reçus et versés et l'intégration sociale des individus. Ils soulignent que le système de transferts est essentiel à la compréhension de l'insertion des populations et reflète une certaine stratification de ces populations. De ce point de vue, certaines populations en mesure de couvrir les risques par le biais de leur activité ont tendance à se « séparer » de la communauté d'entraide. Ces études ne font cependant pas ressortir les différences selon le sexe du chef de ménage.

### *1.2. Solidarités et genre*

Sirven (2005) dans une étude sur deux zones de Madagascar (Antsirabe et Manjankandriana) souligne que les ménages dirigés par des femmes obtiennent un montant plus élevé de transferts privés que les ménages dirigés par des hommes. Cependant, il explique ce fait différemment dans les deux zones d'étude. A Manjankandriana, la saturation du foncier conduit à une migration importante des hommes qui transfèrent une partie de leurs gains à leur épouse restée sur place. A Antsirabe, une logique de solidarité communautaire prévaut à l'égard des ménages monoparentaux dirigés par des femmes. « Autrement dit, en l'absence d'un époux qui travaille, c'est la communauté ou le réseau social qui prend en charge les femmes et leurs enfants » (p.149). Ainsi, alors que dans le premier cas, les transferts reçus par les ménages dirigés par des femmes relèvent d'une logique intrafamiliale, dans le second cas ils découlent d'une logique interfamiliale.

Notre article prolonge ce type d'analyse. Notre étude ne s'interroge pas sur les évolutions de la structure sociale. Elle se focalise sur la situation à un moment donné du temps, prenant en considération les résultats des analyses précédentes sur l'effet de la pauvreté sur la structure sociale. Elle vise à caractériser les relations entre solidarités et genre dans notre zone d'étude. Or, comme l'ont indiqué plusieurs études sur Madagascar (Andrianjaka, Droy et Rasolofo 2001 ; Droy et Dubois 2002 ; Droy et Rasolofo 2003 ; Bidou et Droy 2007), les inégalités de genre dans les potentialités des ménages, dont la possibilité de production de biens alimentaires, conduisent à des inégalités dans les niveaux de réalisation, souvent défavorables aux femmes. Randriamiandrisoa (2011, 2008) a relevé certaines formes d'inégalités, particulièrement les inégalités en matière de foncier, et ce précisément dans l'observatoire rural de Manakara (l'observatoire de notre zone d'étude). Les ménages dirigés par des femmes possèdent globalement moins de terres que les ménages dirigés par des hommes, et quand ils possèdent des terres celles-ci sont moins sécurisées que pour les ménages dirigés par des hommes (moins souvent de titre foncier, etc.). Il existe également une proportion importante de ménages sans terres dans cette catégorie (21% contre 4% chez les ménages dirigés par des hommes). Néanmoins, comme le note encore Randriamiandrisoa (2011) dans le cas d'étude sur Manakara, si les ménages dirigés par des

femmes sont effectivement désavantagés sur le plan de la production d'aliments de base, la comparaison du niveau de l'indice de sécurité alimentaire ne permet pas de relever des différences significatives entre les ménages dirigés par des femmes et les ménages dirigés par des hommes. On peut alors se demander dans quelle mesure les inégalités dans le domaine du foncier, et donc de la production agricole, ne sont pas compensées par un système de solidarités villageoises qui permet aux ménages dirigés par des femmes d'obtenir globalement un niveau de satisfaction alimentaire similaire à celui des ménages dirigés par des hommes.

Notre étude vise ainsi à identifier les mécanismes compensatoires en faveur des ménages dirigés par des femmes. La littérature existante relève bien un système de droits et d'obligations sociales qui instaure un mécanisme de solidarité envers les femmes défavorisées dans notre zone d'étude. En effet, l'absence du droit d'hériter des terres pour les femmes de certains groupes ethniques<sup>2</sup> leur donne en revanche droit à une aide matérielle provenant du frère héritier lorsqu'elles se retrouvent dans le besoin. De plus, pour l'ensemble des ethnies formant la population de l'observatoire qui présentent quand même de nombreuses similarités au niveau des coutumes et des traditions, le frère d'une femme occupe une place particulière pour elle et ses enfants (pour une analyse anthropologique des sociétés du Sud-est de Madagascar, voir Deschamps, 1959, Ravololomanga, 1972, Rombaka, 1970).

Un travail fondé sur une trentaine d'entretiens effectués en 2012 auprès de femmes chefs de ménages de la zone d'étude et dont la majorité appartient à l'échantillon de l'observatoire rural de Manakara (Randriamiandrisoa, 2012) permet de retracer les différentes formes de solidarités dont bénéficient les ménages dirigés par des femmes. Ces entretiens révèlent plusieurs formes de soutien, certaines plus répandues que d'autres.

Le prêt (à titre gratuit) de terres est le mécanisme le plus souvent évoqué. Pour les Antemoro qui représentent le groupe ethnique majoritaire, les femmes n'ont pas le droit d'hériter des terres de leurs parents. En revanche, lorsqu'elles se retrouvent seules en charge de leurs enfants, elles peuvent se voir attribuer l'usage d'une parcelle à exploiter. Lorsque les parents de la femme sont décédés, il revient au frère héritier d'assumer la responsabilité de leurs sœurs sans conjoint. Il est très rare de retrouver cette forme de soutien en dehors d'une relation ascendants-descendants ou frères et sœurs car le métayage, c'est-à-dire la location de parcelles contre une partie de la production, est courant dans l'observatoire. Pour les autres groupes ethniques minoritaires comme les Tanala et les Betsileo qui accordent le droit de succession aux femmes, le rôle attribué au frère existe aussi et se traduit sous d'autres formes comme l'aide pour les travaux agricoles. En effet, accéder à la terre n'est pas la condition suffisante pour pouvoir assurer les besoins du ménage par une activité agricole. L'exploitation agricole étant très traditionnelle, la main d'œuvre et les bœufs qui servent à travailler les rizières sont des ressources indispensables. De plus, il existe une répartition des tâches par sexe dans cette activité, les tâches très physiques étant dévolues aux hommes.

L'aide en main d'œuvre agricole est un type de soutien crucial évoqué dans les entretiens. Elle provient essentiellement de membres masculins de la famille hors du ménage (frères,

---

<sup>2</sup> Les principales ethnies présentes dans l'observatoire sont les Antemoro, les Tanala, les Betsileo. Pour les Antemoro, ethnie majoritaire, les filles n'héritent pas des terres familiales.

fils adultes, oncles). De même, le prêt de bœufs s'effectue uniquement entre membres d'une même famille car les bœufs peuvent aussi être loués.

Un dernier type de soutien concerne l'assistance en période difficile qui peut prendre la forme de dons (pris en compte dans les transferts des ménages lors des enquêtes), de prêts (sans taux d'intérêt) en argent ou en nature. Si la famille reste le premier recours des femmes chefs de ménage, elles peuvent aussi se tourner vers des voisins mais cela reste rare.

Cette enquête souligne alors que l'entraide communautaire est très rare. Bien qu'il existe une certaine reconnaissance communautaire du statut de ménage défavorisé pour les ménages dirigés par des femmes, les différents mécanismes évoqués sont principalement mis en place au sein des familles et non au sein de la communauté.

Notre étude vise à prolonger ces résultats. Pour ce faire nous ne prendrons pas en compte toutes les formes de solidarités mais nous nous limiterons aux transferts monétaires et en nature. Certes, il est fort probable que les transferts soient également dépendants des autres formes de solidarité. Mais il s'agit ici d'analyser la logique des transferts pour pouvoir mieux la resituer par la suite dans l'ensemble des mécanismes de solidarité.

## **2. Zone d'étude et source des données**

Les données primaires utilisées pour l'analyse sont exclusivement issues du dispositif ROR ou Réseau d'Observatoires Ruraux. Les observatoires illustrent chacun une problématique particulière de l'agriculture malgache et visent à suivre dans le temps et sur un espace restreint les impacts des projets et programmes ou des chocs externes. L'unité d'observation étant le ménage, les enquêtes sont réalisées sur une base annuelle auprès d'un échantillon d'environ 500 ménages par observatoire. Elles sont basées sur les déclarations du chef de ménage ou de son conjoint et combinent les approches quantitative et qualitative. Une année d'enquête couvre la période allant du mois d'octobre de l'année (N-1) au mois de septembre de l'année N. Le questionnaire comprend différents modules qui permettent d'appréhender l'ensemble de la sphère d'activité des ménages (activités agricoles, activités hors exploitation agricole, etc.) et de disposer d'informations variées allant des facteurs de production agricole (main d'œuvre, foncier) et des niveaux de production aux conditions de vie des ménages (scolarisation, équipement de la maison, accès à l'eau, santé des mères et des enfants, etc.) en passant par leur niveau de vie (revenu, consommation).

L'une des limites des observatoires réside cependant dans leur absence de représentativité statistique, même à un niveau régional. La sélection des sites d'observation et des ménages est en effet basée sur un choix raisonné. Toutefois, ce dispositif s'avère particulièrement utile pour le suivi de la pauvreté et l'analyse de la vulnérabilité en milieu rural grâce à la possibilité de constituer un panel de ménages et de suivre l'évolution de leur situation d'une année à l'autre (Dubois et Droy, 2001 ; Droy, Rasolofo et Robilliard, 2004). Par ailleurs, pour notre étude, la représentativité n'est pas indispensable dans la mesure où nous ne cherchons pas à refléter un phénomène général, mais bien à analyser un cas spécifique d'une communauté. La concentration sur un observatoire permet au contraire de capter la spécificité du lieu d'observation.

Sur l'ensemble des observatoires ruraux nous avons sélectionné celui de Manakara localisé dans le Sud-est de Madagascar et utilisons les données de la campagne d'enquête 2008

portant sur 500 ménages. Ce choix a été dicté par le fait qu'il se caractérise par une fréquence relativement importante de ménages dirigés par des femmes, environ 1 ménage sur 4 (fiches signalétiques du ROR). Ces chiffres sont assez concordants avec ceux des données représentatives telles que les résultats des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS 2008-2009) qui enregistraient 22% de ménages dirigés par des femmes dans la région de Vatovavy Fitovinany où se trouve l'observatoire rural de Manakara (INSTAT et ICF Macro, 2010). Les femmes chefs de ménage de notre échantillon se déclarent pour la plupart veuves (53%) ou divorcées/séparées (43%) ; le reste étant constitué de femmes mariées (3%) dont le mari était probablement parti en migration au moment de l'enquête, de femmes en union libre (moins de 1%) ou célibataires (moins de 1%). Nous avons choisi l'année 2008 car il s'agit de la dernière année où l'information est disponible sur cet observatoire. La crise politique qui a touché Madagascar à partir de 2009 a provoqué un arrêt des financements et du fonctionnement d'un bon nombre d'observatoire, dont celui de Manakara.

### 3. Les transferts

Nous décrivons dans cette section les montants moyens de transferts, l'origine et le destinataire puis la nature des transferts réalisés.

#### 3.1. Analyse générale des transferts

Les données issues du ROR nous permettent de mettre en évidence trois types d'information. Tout d'abord, elles nous permettent de déterminer le montant moyen et les bénéficiaires des transferts. Ensuite, nous pouvons établir l'origine des transferts pour les ménages en recevant. Enfin, nous pouvons relever les destinataires des transferts pour les ménages réalisant des transferts.

Aussi premièrement, concernant le montant des transferts et leurs bénéficiaires, il apparaît que les ménages dirigés par des femmes en bénéficient davantage (tableau 1). A l'inverse, ces ménages en versent moins que ceux dirigés par des hommes. Notons de plus que le montant moyen des transferts reçus est plus élevé chez les ménages dirigés par des femmes que pour ceux dirigés par des hommes. Et la situation est inverse pour les montants moyens des transferts réalisés. Il semble donc à première vue que les mécanismes de transferts bénéficient plus aux ménages dirigés par des femmes qu'à ceux dirigés par des hommes.

Deuxièmement, l'analyse de la structure de ces transferts renseigne sur les modalités de ces transferts. Or, la structure selon leurs origines laisse penser que d'une part les ménages dirigés par des femmes reçoivent plus de transferts provenant de ménages apparentés que les ménages dirigés par des hommes. Ce type de transfert représente la principale origine des transferts reçus pour cette catégorie de ménages. D'autre part ce sont souvent des transferts provenant des autorités administratives pour les ménages dirigés par des hommes (tableau 2). Globalement, les ménages dirigés par des hommes sont plus nombreux à recevoir des transferts des autorités administratives.

Enfin troisièmement, si nous analysons la structure de ces transferts selon le destinataire (tableau 3), les ménages dirigés par des hommes réalisent des transferts majoritairement vers d'autres ménages apparentés puis vers les membres du ménage partis en migration dans une moindre proportion. Très peu de ménages dirigés par des femmes réalisent des



transferts (8%), d'où les résultats concernant la structure des transferts versés pour cette catégorie de ménages ne sont pas, à notre avis, significatifs. Pour le peu de transferts réalisés, les destinataires des transferts sont d'abord les membres du ménage ayant migré et ensuite les ménages apparentés.

Au final, le lien de parenté semble peser dans la détermination de l'origine et des destinataires des transferts puisque les ménages apparentés sont à la fois à l'origine des transferts reçus et les destinataires des transferts versés. Ce résultat confirme les travaux précédents sur cette zone (Randriamiandrisoa, 2012) Cependant, comme nous venons de le souligner la situation des ménages dirigés par des femmes et celle des ménages dirigés par des hommes diffèrent.

**Tableau 1. Réception et versement de transferts**

	MDF	MD H
Ménages recevant des transferts en %	64%	57%
Ménages versant des transferts en %	8%	21%
Montant moyen des transferts reçus en Ariary	75319	55262
Montant moyen des transferts versés en Ariary	52350	219576

*MDF : ménages dirigés par des femmes ; MDH : ménages dirigés par des hommes*

**Tableau 2. Origine (en %) des transferts reçus selon le sexe du chef de ménage**

Ménages dirigés par des femmes		Ménages dirigés par des hommes	
Origine des transferts reçus	Part (%)	Origine des transferts reçus	Part (%)
Ménage apparenté	46	Autorité administrative	66
Autorité administrative	30	Ménage apparenté	18
Individu membre du ménage ayant migré	14	Activités Vivres contre Travail	6
Ménage non apparenté	5	Individu membre du ménage ayant migré	5
Activités Vivres contre Travail	5	Ménage non apparenté	4
Autres	1	ONG, Association	1
Total	100	Total	100

**Tableau 3. Destinataire des transferts versés selon le sexe du chef de ménage**

	MDF		MDH	
	Nombre	%	Nombre	%
Ménage apparenté	8	57	58	58
Membre en migration	6	43	34	34
Ménage non apparenté			6	6
ONG, Association			1	1
Autres			1	1
Total	14	100	100	100

Ces premiers résultats ouvrent une interrogation sur la logique des transferts dans la mesure où les ménages dirigés par des hommes reçoivent, comparativement à ceux dirigés par des femmes, plus de transferts des autorités publiques, tandis que les ménages dirigés par des femmes reçoivent principalement des transferts en provenance de la famille hors ménage (ménages apparentés). Comme par ailleurs les ménages dirigés par des hommes réalisent des transferts à destination de la famille hors ménage principalement, nous pouvons intuitivement penser que des logiques de transferts complexes existent, i.e. les ménages dirigés par des hommes reçoivent plus de transferts publics, mais font plus de transferts vers des ménages dont un membre est de leur famille, parmi lesquels les ménages dirigés par des femmes pourraient être les destinataires privilégiés.

Ainsi, dans tous les cas les ménages dirigés par des hommes réalisent des transferts nettement plus fortement que ceux dirigés par des femmes en direction de membres de la famille hors ménage, ce qui n'exclut pas la possibilité que ces membres soit des femmes chef de ménage. Un double système de redistribution pourrait donc bien exister. D'abord une redistribution des autorités publiques en faveur des ménages dirigés par des hommes, ensuite une redistribution de ces derniers vers des ménages dirigés par des femmes issus de la même famille que les ménages dirigés par des hommes. La base de données utilisée ne permet pas de mettre en correspondance les transferts reçus et versés selon les ménages. Néanmoins, en procédant à un test d'indépendance des transferts, testant l'indépendance des transferts reçus par rapport aux transferts versés, nous aboutissons à la conclusion que les transferts sont reliés. Les ménages recevant des transferts sont aussi ceux qui procèdent le plus à des transferts. Les transferts ne sont donc pas indépendants les uns des autres, les transferts publics reçus ne peuvent être dissociés des transferts versés. L'hypothèse d'indépendance est rejetée à 10% (Pearson  $\chi^2(1) = 3.2442$ ,  $Pr = 0.072$  ; Fisher's exact = 0.092).

Ce résultat appuie l'idée d'un double système de transferts, d'abord des transferts des autorités publiques vers les ménages dirigés par des hommes, ensuite des transferts des ménages dirigés par des hommes vers d'autres ménages moins bien lotis, en particulier des ménages dirigés par des femmes.

### 3.2. Nature des transferts

La nature des transferts permet aussi de relever des différences entre les deux types de ménages (tableaux 4 et 5). Les transferts publics dont les ménages dirigés par des hommes ont davantage bénéficié se révèlent être des dons en fournitures scolaires<sup>3</sup>, ceux-ci représentent l'essentiel des transferts reçus par les ménages dirigés par des hommes tandis qu'ils ne représentent qu'environ le tiers des transferts reçus par les ménages dirigés par des femmes. Pour les autres types de transfert, que ce soit sous forme monétaire ou en nature (mis à part le riz), les ménages dirigés par des femmes ont en davantage reçus. Notons en plus que les transferts versés sont cette fois-ci majoritairement des transferts en argent, puis en riz. Ils sont nettement plus importants pour les ménages dirigés par des hommes que pour les ménages dirigés par des femmes.

L'analyse de la nature des transferts confirme bien l'intuition précédente. Les ménages dirigés par des hommes reçoivent les transferts publics en grande majorité. Pour l'essentiel ils concernent des transferts en faveur de la scolarisation des enfants. Ces mêmes ménages versent des transferts en argent ou en riz dont les principaux bénéficiaires sont d'autres ménages, potentiellement les ménages dirigés par des femmes.

Si ces résultats confirment l'idée d'un double système de redistribution, reste à établir dans quelle mesure ce système de transferts répond à une logique de solidarité publique d'un côté et de solidarité privée de l'autre. Il nous faut donc, d'une part voir si les ménages dirigés par des hommes ont globalement plus d'enfants en âge d'être scolarisés que ceux dirigés par des femmes ; d'autre part voir si les ménages dirigés par des femmes sont plus défavorisés ou vulnérables que les ménages dirigés par des hommes. Comme nous l'avons souligné dans la seconde section, les ménages dirigés par des femmes sont désavantagés en termes d'accès à la terre, mais ne présentent pas de différences significatives en termes de satisfaction alimentaire avec les ménages dirigés par des hommes. Et nous avons émis l'hypothèse que les solidarités privées, dont les transferts, pouvaient participer à combler les inégalités d'accès à la terre. Il nous reste donc à examiner la seconde question : est-il légitime que les ménages dirigés par les hommes reçoivent plus de transferts en provenance des autorités publiques ?

---

<sup>3</sup> Bien que les dons de fournitures scolaires concernent les enfants et non le ménage en entier, ils sont comptabilisés comme transferts reçus par le ménage car ils peuvent être vus en termes de dépenses en fournitures scolaires qui leur ont été évitées.

Tableau 4. Nature des transferts reçus

	<b>MDF</b>	<b>MDH</b>
	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>
fournitures scolaires	39 (30,23)	175 (63,87)
Riz	6 (4,65)	15 (5,47)
Autres aliments	18 (13,95)	18 (6,57)
Argent	47 (36,43)	44 (16,06)
Matériels et intrants	-	1 (0,36)
Habillement	14 (10,85)	16 (5,84)
Animaux d'élevage	-	1 (0,36)
Autres	-	
Autres PPN	4 (3,1)	1 (0,36)
Médicaments	1 (0,78)	1 (0,36)
Crédit téléphonique	-	1 (0,36)
Total	129 (100)	274 (100)

Tableau 5. Nature des transferts versés

	<b>MDF</b>	<b>MDH</b>
	<b>N(%)</b>	<b>N(%)</b>
Argent	6 (42,86)	63 (63)
Autres aliments	3 (21,43)	7 (7)
Riz	2 (14,29)	30 (30)
Habillement	1 (7,14)	-
Médicaments	1 (7,14)	-
Animaux d'élevage	1 (7,14)	-
Autres aliments	-	-
Autres	-	-
Total	14 (100)	100 (100)

#### 4. Structure familiale et obligations

A partir de la structure et de la composition des ménages, nous pouvons nous faire une idée des charges qui pèsent sur eux, ou plus exactement sur les membres potentiellement actifs. Une structure caractérisée par plus de dépendants et moins d'actifs impliquerait en effet des obligations plus importantes pour ces derniers en termes de prise en charge des précédents. Cela pourrait également favoriser la mise à contribution des membres qui ne sont pas considérés comme aptes à exercer une activité économique pour le bien-être du ménage,

tels que les enfants ou les personnes âgées. De nombreuses études sur les ménages dirigés par des femmes ont justement mis en évidence que ceux-ci étaient le plus souvent caractérisés par une plus petite taille et par un ratio de dépendance démographique élevé, c'est-à-dire qu'on retrouve relativement plus de membres très jeunes ou appartenant aux tranches d'âge les plus élevées pour un membre actif dans ces ménages (voir Buvinic et Gupta, 1997 ; Doumit El Khoury, 1996).

Dans l'observatoire rural de Manakara (tableaux 6 et 7), les ménages dirigés par des femmes comptent en moyenne 1 individu en moins que les ménages dirigés par des hommes. Etant donné que les ménages dirigés par des femmes correspondent pour une grande majorité à des ménages monoparentaux ou à des ménages de type non familial<sup>4</sup>, la plus petite taille des ménages dirigés par des femmes est principalement liée à l'absence d'un conjoint. Les ménages dirigés par des hommes, quant à eux, sont très majoritairement des ménages de type parental ou dans une très moindre mesure de type conjugal. La présence de noyaux secondaires dans le ménage semble plus fréquente chez les ménages dirigés par des femmes.

En termes absolus, les ménages dirigés par des femmes comptent en moyenne moins d'adultes, moins d'individus de la tranche d'âge de 15-59 ans et moins d'actifs. En proportions cependant, les adultes (18 ans et plus) représentent un pourcentage légèrement plus élevé dans les ménages dirigés par des femmes tandis que les enfants de moins de 5 ans se retrouvent moins souvent dans ces ménages. Ainsi, si on considère les ratios de dépendance démographique<sup>5</sup> et les ratios de dépendance économique (nombre d'inactifs par actif), on n'observe pas de réelles différences entre les deux groupes de ménage. Il semble toutefois raisonnable d'avancer que les ménages dirigés par des femmes, du fait de leur plus petit nombre d'actifs, sont probablement plus vulnérables à des chocs qui entraîneraient pour l'un des membres du ménage une incapacité à pratiquer l'activité économique habituelle. Enfin, les ménages dirigés par des femmes sont moins nombreux à compter des enfants en âge d'être scolarisés (6-14ans) : 66% contre 79% pour les ménages dirigés par des hommes. Cependant, pour les ménages comptant des enfants en âge d'être scolarisés, les enfants représentent une proportion plus ou moins égale au sein des deux types de ménage concernés (respectivement 27% et 29% pour les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes) ; et le pourcentage d'enfants scolarisés est même un peu plus élevé pour les ménages dirigés par des femmes. Autrement dit, pour les ménages qui ont des enfants en âge d'être scolarisés, d'une part il n'y a pas de réelle différence concernant le nombre d'enfants de cette tranche d'âge selon les catégories de ménages ; et d'autre part, ce sont chez les ménages dirigés par des femmes que les enfants sont effectivement le plus scolarisés.

---

<sup>4</sup> Les structures des ménages ont été caractérisés en quatre types principaux en fonction de la composition du noyau principal (celui du chef de ménage) : parental (chef de ménage+conjoint+enfants), conjugal (chef de ménage+conjoint), monoparental (chef de ménage+enfants) et non familial (chef de ménage sans conjoint ni enfant). La présence de noyaux secondaires et de membres extérieurs au noyau du chef de ménage a ensuite été identifiée.

<sup>5</sup> Le ratio de dépendance démographique correspond au rapport entre le nombre d'individus de moins de 20 ans et de plus de 65 ans sur le nombre d'individus âgés de 20 à 64 ans. En tenant compte des réalités rurales des pays en développement où un individu a de grandes chances d'exercer une activité économique dès l'âge de 15 ans et d'avoir une espérance de vie d'environ 60 ans, nous avons également calculé un deuxième ratio égal au nombre d'individus de moins de 15 ans et de plus de 60 ans divisé par le nombre d'individus de 15 à 59 ans.

Nous pouvons ainsi conclure que la supériorité des transferts publics envers les ménages dirigés par des hommes ne se justifie pas par les différences observées au niveau de la structure démographique mais plutôt par une inégalité dans l'accès à l'aide. Les transferts privés des ménages dirigés par des hommes vers les ménages dirigés par des femmes compensent partiellement ces inégalités.

**Tableau 6. Composition des ménages et scolarisation des 6-14 ans**

<b>Caractéristiques du ménage</b>	<b>MDF</b>	<b>MDH</b>
Taille moyenne des ménages	4	6
Nombre moyen d'adultes (>18ans)	2	3
Nombre moyen d'individus de 15 à 59 ans	2	3
Nombre moyen d'actifs	2	3
Adultes dans le ménage en %	56%	52%
Personnes de plus de 60 ans en%	9%	6%
Enfants de moins de 5 ans en%	8%	12%
ratio de dépendance économique moyen*	1.1	1.2
ratio de dépendance démographique moyen**	1.5	1.4
ratio de dépendance démographique ajusté moyen***	1.2	1.2
<b>Scolarisation des enfants de 6 à 14 ans</b>	<b>MDF</b>	<b>MDH</b>
Ménages avec des enfants de 6 à 14 ans	66%	79%
Enfants de 6-14ans dans le ménage en %	27%	29%
% d'enfants scolarisés parmi les membres 6-14ans	81%	77%

MDF : ménages dirigés par des femmes ; MDH : ménages dirigés par des hommes

\* nb inactifs/nb actifs

\*\* [nb enfants (<18)+nb personnes âgées (>65)]/ nb 18-64 ans

\*\*\* [nb enfants (<15)+nb personnes âgées (>60)]/ nb 15-59 ans

**Tableau 7. Structure démographique des ménages**

	<b>MDF</b>	<b>MDH</b>
Ménages de type monoparental en %	75	4
Ménages de type non familial en %	25	4
Ménages de type conjugal en %	0	8
Ménage de type parental en %	0	85
Ménages nucléaires en %	60	73
Ménages avec noyaux secondaires en %	19	11
Ménages avec d'autres membres non rattachés directement au noyau principal en %	21	16

## 5. Discussion et conclusion

Cette étude nous permet de tirer deux types de conclusions et d'ouvrir une question relative à l'aide publique.

Tout d'abord, l'étude souligne qu'aux inégalités d'accès entre ménages dirigés par des hommes et ménages dirigés par des femmes relevés dans de précédents travaux sur cette zone (Randriamiandrisoa, 2008 ; Randriamiandrisoa et Rabevohitra, 2010) relevant les fortes inégalités de genre, se superposent des inégalités dans l'aide publique ; les ménages dirigés par des hommes bénéficiant plus que les ménages dirigés par des femmes de cette aide sans que cela ne se justifie.

Ensuite, les solidarités privées permettent de compenser partiellement ces inégalités, les ménages dirigés par des femmes recevant de l'aide des ménages dirigés par des hommes. Par rapport aux résultats obtenus par Sirven (2005), nous pouvons affirmer que la zone de Manakara est proche de celle d'Antsirabe en termes de solidarité. On ne peut pas expliquer les transferts par l'existence de transferts de migrants, comme à Manjankandriana, mais plutôt comme à Antsirabe, par l'existence de solidarités privées au niveau du village. Ce résultat corrobore les résultats de l'enquête qualitative de Randriamiandrisoa (2012). Cette dernière enquête notait cependant que la zone de Manakara se distinguait de celle d'Antsirabe. En effet, l'entraide communautaire mise en évidence par Sirven (2005) dans l'observatoire d'Antsirabe n'est pas retrouvée par Randriamiandrisoa (2012) car les alternatives qui permettent aux ménages dirigés par des femmes d'acquérir des terres, de la main d'œuvre supplémentaire, des emprunts d'argent ou d'aliments en dehors de ces systèmes de solidarités familiales nécessitent une contrepartie économique.

Au total, les ménages dirigés par des femmes à Makara sont donc particulièrement vulnérables par rapport aux autres zones étudiées puisque d'une part elles subissent des inégalités plus fortes, d'autre part les mécanismes de solidarités dont elles bénéficient sont principalement orientés sur les transferts dont l'origine est les ménages apparentés. Mais les solidarités privées ne permettent pas de compenser les inégalités initiales qui défavorisent les ménages dirigés par des femmes (insuffisance de capital physique, manque de main d'œuvre). Ces systèmes de solidarités risquent même de se fragiliser en cas de renforcement de la pauvreté, à l'instar de ce qui a été observé par Sandron (2007b) dans la commune d'Ampitatafika. Une intervention institutionnelle extérieure paraît donc nécessaire pour corriger efficacement les inégalités de genre qui caractérisent les sociétés présentes dans l'observatoire rural de Manakara car ce sont ces inégalités qui pénalisent les ménages dirigés par des femmes. Les politiques publiques et les actions de développement doivent en tenir compte pour ne pas les renforcer davantage.

Et cela interroge le type de politique publique à mettre en œuvre. En particulier, les ménages dirigés par des femmes font l'objet d'un ciblage particulier de la part des politiques de lutte contre la pauvreté ou encore par les organismes internationaux de développement et les ONGs. Madagascar n'échappe pas à cette tendance et Coady et al. (2003, 2008) ont soulevé les enjeux des politiques de ciblage dans ce pays. Par exemple, le Programme alimentaire mondial à Madagascar fait des ménages dirigés par des femmes une catégorie de ménages privilégiée en termes de ciblage<sup>6</sup>. Randriamiandrisoa (2012) souligne que dans

---

<sup>6</sup> Carimentrand et Patel (2011) ont néanmoins indiqué qu'un décalage important existait entre cette volonté de ciblage et les bénéficiaires réels de l'aide.

cette zone d'étude les ménages dirigés par des femmes ne bénéficient d'aucune intervention ciblée spécifique.

Le ciblage doit-il prendre la forme de transferts publics auprès des ménages dirigés par des femmes, ce qui semble le mécanisme privilégié par les politiques de ciblage (Coady et al. 2008) ou d'autres formes de ciblage ? Il nous semble que la politique de transferts publics ciblés peut être associée à deux risques dans notre zone d'étude : un risque d'effet de substitution avec les transferts privés, un risque de demande de réciprocité.

En effet, si d'un côté, cibler par des transferts publics, les ménages dirigés par des femmes réduirait leur dépendance à l'égard des ménages qui les aident et allègerait éventuellement la charge des ménages dirigés par des hommes qui auraient moins à transférer aux premiers. D'un autre côté, le ciblage des ménages dirigés par des femmes pourrait réduire les solidarités privées sans que l'on puisse effectivement évaluer l'impact de ce changement sur le moyen terme. La réduction des obligations de la part des ménages dirigés par des hommes pourrait tout à fait se traduire par une disparition de ces obligations à moyen terme. Leur non existence de court terme entraînant leur disparition à moyen et long termes.

Par ailleurs, l'augmentation des transferts publics vers les ménages dirigés par des femmes pourrait très bien se traduire par une inversion du sens des transferts privés, les ménages dirigés par des femmes devant à leur tour assumer leurs obligations en retour vis-à-vis des ménages dirigés par les hommes, en vertu d'une réciprocité équilibrée (Platteau, 1997).

Ainsi, si un ciblage envers les ménages dirigés par des femmes doit être mis en place dans cette zone, il doit avant tout s'orienter vers une réduction des inégalités structurelles qui concernent l'accès et la sécurisation du foncier pour ces ménages, de sorte qu'ils puissent sortir de leur situation de dépendance.

Finalement, notre étude soulève l'enjeu de l'application d'une politique publique unique sur un territoire dont les zones connaissent des diversités de mécanismes de solidarités privées entrant en confrontation avec l'aide publique.



## References

- Andrianjaka H., Droy I., Dubois J.-L., Rasolofo P., 2001, Femmes et Pauvreté en Milieu Rural: analyse des inégalités sexuées sur les observatoires ruraux de Madagascar, Papier présenté au colloque *La Pauvreté à Madagascar: Etat des lieux, facteurs explicatifs et politiques de réduction*, 4-7 février 2001, Antananarivo.
- Aubert S., 1999, Gestion patrimoniale et viabilité des politiques forestières à Madagascar. Vers le droit à l'environnement, Thèse de doctorat en Droit, Université de Paris 1.
- Bidou J.E., Droy I., 2007, « Pauvreté et vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar : les apports d'une approche diachronique sur un panel de ménages », *Mondes en Développement*, 35(4), pp. 45-64.
- Bisilliat J., 1996, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala.
- Blanc-Pamard C., 1998, « La moitié du quart. Une ethnographie de la crise à Tananarive et dans les campagnes de l'Imérina (Madagascar) », *Natures, Sciences, Sociétés*, 6(4), pp.20-32.
- Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, pp.2-3.
- BRIDGE, 2001, Briefing Paper on the « Feminisation of Poverty, paper prepared for the Swedish International Development Cooperation Agency, BRIDGE Report N°59, Sussex, Institute of Development Studies.
- Budowski M., Tillman R., Bergman M., 2002, « Poverty, stratification and gender in Switzerland », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 28(2), pp.297-317.
- Buvinic M., Gupta G.R., 1997, « Female-Headed Households and Female-Maintained Families: Are They Worth Targeting to Reduce Poverty in Developing Countries? », *Economic Development and Cultural Change* 45(2), pp. 259-280.
- Carimentrand A., Patel K., 2011, « Aide alimentaire dans l'Androy: l'épineuse question du ciblage des bénéficiaires au pays des épines », in Ballet J. et Randrianalijaona M. (eds), *Vulnérabilité, insécurité alimentaire et environnement à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, pp.41-54.
- Chant S., 2003, « Female Household Headship and the Feminization of Poverty: Facts, Fictions and Forward Strategies », New Working Paper Series, Issue 9, London School of Economics, Gender institute.
- Coleman J., 1990, *Foundations of Social Capital Theory*, Cambridge, Mass., Belknap Press of Harvard.
- Condominas G., 1961, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*, Paris, Orstom Editions.
- Coady D., Dorosh P., Minten B., 2008, Evaluating Alternative Approaches to Poverty Alleviation. Rice Tariffs versus targeted Transfers in Madagascar, IMF Working paper WP/08/9, Washington, International Monetary Fund.
- Coady D., Margaret G., Hoddinott J., 2003, The Targeting of transfers in Developing Countries, Review of Experience and Lessons, Regional and Sectorial Studies Series, Washington, World Bank.
- Deschamps H. J., 1959, *Les Malgaches du sud-est. Antemoro, Antesaka, Antambahoaka, peuples de Farafangana*. PUF, Paris, 118 p.

- Doumit El Khoury A., 1996, « Les femmes chefs de famille. Etat de la recherche et réflexions méthodologiques », in Bissiliat J. (eds). *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, pp.13-47.
- Droy I., Dubois J-L., 2002, Les inégalités de genre en milieu rural à Madagascar: une entrave au développement des capacités des femmes, Communication au Colloque *Promoting Women's Capabilities: Examining Nussbaum's Capabilities Approach*, 9-10 septembre 2002, Von Hugel Institute, St. Edmund's College, Cambridge University
- Droy I., Rasolofo P., 2003, « Entre cyclones et marchés mondiaux, la vulnérabilité des ménages de la Côte Est de Madagascar », in Dubois J-L., Lachaud J.P., Montaud J.M., Pouille A.(eds.), *Pauvreté et développement socialement durable*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, pp.207-222.
- Droy I., Rasolofo P., Robilliard A.-S., 2004, Le Réseau des Observatoires Ruraux à Madagascar: quel apport pour le suivi-évaluation de la politique de lutte contre la vulnérabilité?, Note pour le Réseau Impact.
- Dubois J-L., Droy I., 2001, L'observatoire : un instrument pour le suivi de la pauvreté, Document de travail n°59, CED, Université de Bordeaux Montesquieu 4.
- Gannon F., Sandron F., 2006, « Echange, réciprocité et innovation dans une communauté paysanne. Une lecture conventionnaliste », *Economie rurale*, 292, pp.49-67.
- Institut National de la Statistique (INSTAT) et ICF Macro, 2010, *Enquête Démographique et de Santé de Madagascar 2008-2009*. Antananarivo, Madagascar, INSTAT et ICF Macro.
- Gondard-Delcroix C., Rousseau S., 2004, « Vulnérabilité et stratégies durables de gestion des risques : une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar », *Développement Durable et Territoire*, Dossier 3, mis en ligne le 20 février 2004.
- Kanji S., 2004, « The Route Matters : Poverty and Inequality Among Lone Mother Households in Russia », *Feminist Economics* 10(2), pp.207-225.
- Marcoux A., 1997, *The Feminisation of Poverty: Facts, Hypotheses and the Art of Advocacy*, Rome, Food and Agriculture Organization, Population Program Service, Women and Population Division.
- Moghadam V., 1997, *The Feminisation of Poverty: Notes on a Concept and Trend*, Women's Studies Occasional Paper N°2, Normal, Illinois State University.
- Parizot I., Wachsberger J.M., 2005, Aider et être aidé : système et structure du soutien social informel à Antananarivo et à Paris, document de travail DT 2005-09, Paris, DIAL.
- Pilon M., Locoh T., Vignikin E., Vimard P., 1997, Ménages et Familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines, Les études du CEPED n°15, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement.
- Platteau J.P., 1997, « Mutual Insurance as an Elusive Concept in traditional Rural Communities », *Journal of Development Studies*, 33(6), pp.764-796.
- Radcliffe-Brown A., 1972, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Seuil.
- Rakotovazaha J., 2007, « Mouvement associatif et développement », in Sandron F. (ed), *Population et développement dans les Hautes Terres malgaches*, Paris, L'Harmattan, pp.71-97.

Razafindratsima N., 2005, Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) en 1997 : fanangiana (visites), cohabitation, entraide financière et matérielle, Thèse pour le doctorat, Institut d'études politiques de Paris.

Randriamiandrisoa J., 2012, Enquêtes qualitatives auprès de femmes chefs de ménage, document de travail, UMI Résiliences, Paris, IRD.

Randriamiandrisoa J., 2011, « Accès à la terre et sécurité alimentaire en fonction du sexe du chef de ménage. Le cas des observatoires de Farafangana et Manakara », in Ballet J. et Randrianalijaona M. (eds), *Vulnérabilité, insécurité alimentaire et environnement à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, pp.55-74.

Randriamiandrisoa J., 2008, La vulnérabilité alimentaire dans le Sud-Est de Madagascar : une analyse à travers les capacités des ménages ruraux, Mémoire de DEA, université Catholique de Madagascar.

Randriamiandrisoa J., Rabevohitra B., 2010, Le Réseau des Observatoires Ruraux : un outil alternatif pour l'analyse de la vulnérabilité en milieu rural. Etude de cas sur les ménages dirigés par des femmes à Manakara et Farafangana – Madagascar, papier présent au *VIème Colloque francophone sur les sondages*, 22-25 mars 2010, Tanger, Maroc.

Rombaka J.P., 1970, *Fomban-drazana Antemoro*, Ambozontany, Fianarantsoa, 121p.

ROR/Interaide, 2007, Synthèse des enquêtes communautaires de l'Observatoire Rural de Manakara (Région de Vatovavy Fitovinany) Campagne 2006, Antananarivo, ROR.

Sandron F., 2008, « Le fihavanana à Madagascar : lien social et économique des communautés rurales », *Tiers Monde*, 195, pp.507-522.

Sandron F., 2007a, « Stratégies anti-risques et filets de sécurité dans une commune rurale à Madagascar », *Autrepart*, 44, pp.144-160.

Sandron F., 2007 b, Pauvreté et lien social dans une communauté rurale des Hautes Terres malgaches, papier présenté au colloque international *Dynamiques rurales à Madagascar : perspectives sociales, économiques et démographiques*, Instat, ROR, IRD, Dial, 23-24 avril, Antananarivo.

Sirven N., 2005, « Les déterminants des flux de capital social à Madagascar », in Ballet J. et Radja K. (eds), *Le capital social en action. Territoires et transferts*, Paris, L'Harmattan, pp.133-154.

# **Cahiers du GREThA**

## **Working papers of GREThA**

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université de Bordeaux

Avenue Léon Duguit  
33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75  
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

<http://gretha.u-bordeaux.fr/>

---

### **Cahiers du GREThA (derniers numéros – last issues)**

- 2018-23 : *BONIN Hubert : La Société générale en 1890-1914 : d'une forte croissance à la crise de son modèle économique ?*
- 2018-24 : *BOKINO Régis, GANO Moustapha : Degré d'indépendance et responsabilisation au sein du comité de politique monétaire de la BCEAO*
- 2018-25 : *KLEBANER Samuel : Production normative et dynamique institutionnelle : comment le programme de recherche de la Théorie de la Régulation peut se nourrir des concepts de «l'école d'Histoire du Droit de Francfort»*
- 2019-01 : *BALLET Jérôme : Les jugements évaluatifs entre positif et normatif : Pour une économie axiologique*
- 2019-02 : *BONIN Hubert : L'année 1819, symbole du réveil économique de la France après la défaite de l'Empire*
- 2019-03 : *USECHE Diego, MIGUELEZ Ernest, LISSONI : Highly skilled and well connected: Migrant inventors in Cross-Border M&As*
- 2019-04 : *BROUILLAT Eric, SAINT JEAN Maïder : Dura lex sed lex: Why implementation gaps in environmental policy matter?*
- 2019-05 : *CARAYOL Nicolas, LAHATTE Agenor, LLOPIS Oscar : The Right Job and the Job Right: Novelty, Impact and Journal Stratification in Science*
- 2019-06 : *BONIN Hubert : Luxury relying on banking and finance (19th-21st centuries)*
- 2019-07 : *MAUBLANC François, ROUILLON Sébastien : Contests with an uncertain number of prizes*

---

*La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Ernest MIGUELEZ.  
La mise en page et la diffusion sont assurées par Julie VISSAGUET*